



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Décision Modificative n°1 - Virements de crédits d'Investissement

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-027 en date du 21/06/2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-073 en date du 13/12/2023, adoptant le nouveau Règlement Budgétaire et Financier,

VU la Délibération du Conseil municipal D2026-053 en date du 09/06/2026 autorisant M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, hors décisions modificatives, et hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses de chaque section, en application des dispositions prévues par la norme comptable M57 à compter du 1er janvier 2024.

VU la délibération du Conseil municipal D2026-036 en date du 30/04/2026 portant approbation du budget primitif 2026 de la ville de Royat,

VU l'arrêté municipal A-URB-2026-197 en date du 30/07/2026 portant sur la préemption de deux magasins situés sur la parcelle AI N°97 sise avenue Auguste Rouzaud et la volonté d'aliéner ce bien au prix de 88 500 €,

CONSIDERANT que les frais de notaire sont évalués à 8 000 €,

CONSIDERANT que cette dépense n'a pas été inscrite au budget primitif 2026 et que les crédits budgétaires doivent être disponibles dans les meilleurs délais,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-10228-020 : Autres fonds d'investissement	96 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	96 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21321-020 : Constructions immeubles de rapport	0.00 €	96 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	96 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	96 500.00 €	96 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Article 2 : Qu'il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 01/09/2026

Le Maire,

Hugo FRANCK



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.